

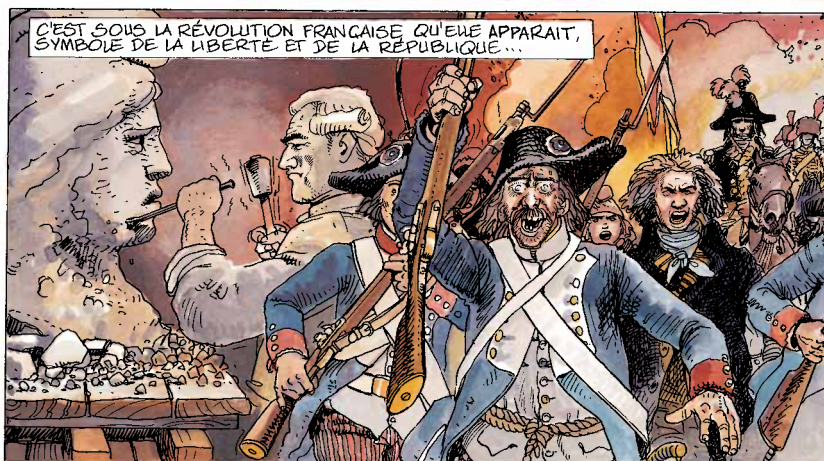
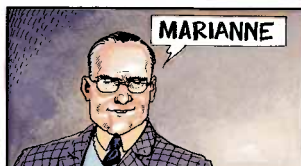
RÉCENSEMENT

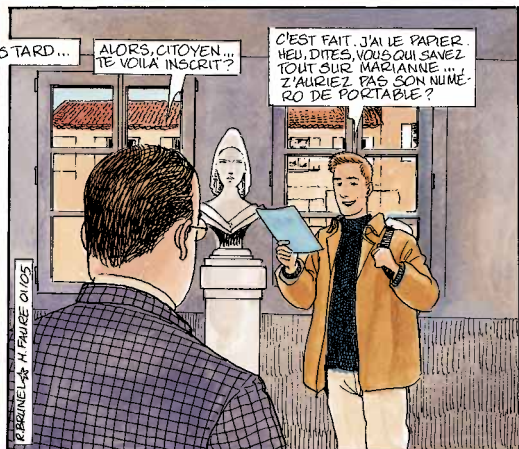
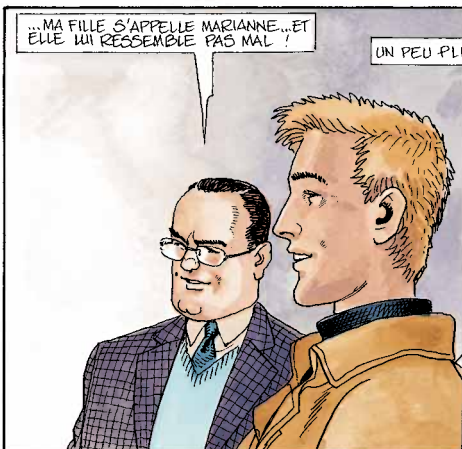
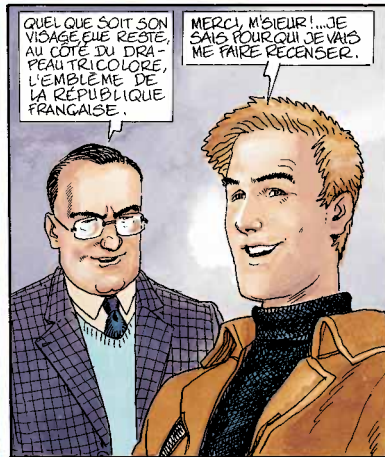
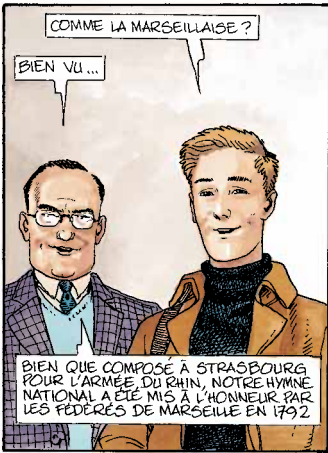


**INDISPENSABLE
POUR
TOUS LES JEUNES**

Glenat

Le recensement à 16 ans [Michel Faure]







... C'EST L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE SÉNAT ET LE PARLEMENT EUROPÉEN, ÉLUS PAR TOUS QUI FONT LES LOIS ...



... ET LES LOIS VOTÉES SONT LES MÊMES POUR TOUS, ELLES RÉGISSENT LA VIE COLLECTIVE!



ÊTRE LÉGAL DES AUTRES ! UN CITOYEN, UNE VOIX ! C'EST ÇA ? ...

ALORS, LA LOI, C'EST AUSSI COMME LE CODE DE LA ROUTE, ON DOIT LA RESPECTER !



BRAVO CITOYEN ! NOUS ARRIVONS ! JE T'INVITE A PRENDRE UN VERRE !

LA VIE EN COLLECTIVITÉ N'EST POSSIBLE QUE SI L'ON GÈRE BIEN ENSEMBLE LA SANTÉ, LA JUSTICE, L'ÉDUCATION ET LA SÉCURITÉ ...



IL FALT AVOUEUR, SABRINA QUE C'EST PAS TRÈS MALIN DE DÉGRADER LES BATIMENTS SCOLAIRES OU AUTRES QUI SONT LES BIENS DE TOUS !



A LA RÉFLEXION, SE CONDUIRE N'IMPORTE COMMENT, C'EST NIER SES DEVOIRS ET NE SE CROIRE RESPONSABLE DE RIEN !



TU AS BIEN SU ME LE DIRE ! C'EST VALABLE EN FAMILLE, AVEC SES AMIS, SES PROFS, SES VOISINS ...

TU AS GARDÉ TON CERTIFICAT DE PARTICIPATION À LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE ?



PAS TOI ? LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS QU'ELLE NOUS DONNE SONT AUTANT DE VALEURS À FAIRE VIVRE ET DONC À DÉFENDRE ! ...

JE SUIS ALLÉ À CETTE JOURNÉE ! C'EST UN DEVOIR POUR TOUS FRANÇAIS QU'IL FAUT ACCEPTER !





... PAS MAL D'ENTRE NOUS ONT EU DES GRANDS-PARENTS QUI SE SONT BATTUS ET SACRIFIÉS POUR NOTRE LIBERTÉ DÉJÀ EN 14-18 ... "



PLUS EN 1939 ET DANS LA RÉSISTANCE ! DEPLUS, ET C'EST HEUREUX, L'EUROPE EST EN PAIX ! ... "



... AUJOURD'HUI, SI UNE ARMÉE DÉSORMAIS CONSTITUÉE DE VOLONTAIRES EST TOUJOURS NÉCESSAIRE POUR LA DÉFENSE DU TERRITOIRE ET LES CATASTROPHES NATURELLES ... "



... ELLE INTERVIENT AUSSI POUR DES MISSIONS EXTÉRIEURES, SOUVENT DANS LE CADRE DE L'O.N.U., ET COMME FORCE DE PAIX ET POUR DISPENSER UNE AIDE HUMANITAIRE !



CE QU'ON IGNORE SOUVENT JÉRÔME, C'EST QUE LES SAPEURS POMPIERS DE PARIS ET LES GENDARMES SONT AUSSI DES MILITAIRES ! ...



... LA GENDARMERIE, LA POLICE PLUS LA JUSTICE DOIVENT FAIRE APPLIQUER LES LOIS, ELLES PUNISSENT ET PROTÈGENT TOUT À LA FOIS !

MOI, JE CROIS QUE TOUT COMMENCE PAR LE RESPECT DE SOI FACE AUX VIOLENCES, À L'ALCOOL ET À LA DROGUE !



TU SAIS, LE DROGUE EST PRESQUE TOUJOURS UNE VICTIME ...

JE SUIS BIEN D'ACCORD MAIS, LE DEALER EST UN CRIMINEL ET LE DÉTENTEUR, SON COMPLÈTE ! ...



PATRICK ? ! ATTENDS ! ... JE PASSE DANS LA PIÈCE À CÔTÉ !!

Biiii

Être citoyen, c'est avoir des droits, mais aussi des devoirs.

Le sens actuel du mot citoyen est hérité de la révolution française qui a initié le droit de vote. La citoyenneté confère des droits, mais impose aussi des devoirs envers la société. Être citoyen, c'est avant tout être responsable.

Aujourd'hui, les citoyens français élisent directement leurs représentants jusqu'au plus haut niveau de l'État :

- les conseillers municipaux pour une commune,
- les conseillers généraux pour un canton,
- les conseillers régionaux pour une région,
- les députés à l'Assemblée nationale,
- le président de la République, chef de l'État,

Ils élisent également les députés européens qui représentent la France au parlement européen.

Les ressortissants de l'Union européenne demeurant en France peuvent participer aux élections municipales et aux élections européennes.

Pour pouvoir bénéficier de ses droits civiques, il faut être de nationalité française, être majeur. On entend principalement par droits civiques, le droit de vote et le droit de se présenter à des élections.

Les droits civils concernent plus particulièrement les droits attachés à la personne : respect de la vie privée, droit d'aller et venir, liberté d'opinion, de religion, d'association ou d'expression, droit à la sûreté...

Au delà du droit de vote, la citoyenneté, c'est aussi des devoirs dans la vie de tous les jours :

- en tous lieux et en toutes circonstances en respectant la loi, le bien commun et ceux que l'on croise dans la rue ou dans les lieux publics (magasins, discothèques, piscines, stades...);
- sur la route (en scooter, moto ou auto), en respectant le code de la route et la vie des autres ;
- dans les établissements scolaires, en respectant ses professeurs, ses camarades, les locaux et le matériel ;
- chez soi, auprès de ceux auxquels nous tenons (famille, amis ou voisins) ;
- enfin, avec vous-même, en ayant une attitude responsable face à la violence, l'alcool ou la drogue.



Le parcours de citoyenneté : 3 étapes pour devenir citoyen.

Première étape obligatoire du "parcours de citoyenneté", l'enseignement de Défense a été prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3ème et de 1ère.

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'ECJS (Education Civique, Juridique et Sociale) des classes de 1ère et de terminale.

En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité, et la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le "parcours de citoyenneté".

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Une attestation de recensement leur sera remise. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Troisième étape du "parcours de citoyenneté", La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix.

C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires, qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - lors de cette journée obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée (éducation nationale, missions locales).

En fin de journée, un CERTIFICAT DE PARTICIPATION vous est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est exigé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



www.defense.gouv.fr

Direction du Service National
BP 16 · 00450 Armées
19, rue de la 8^e Division · 60200 Compiègne